

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Cédric PERRIN à Jean-Jacques DUPREZ, Frédéric ROUSSE à Claude BRUCKERT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

### **2020-02-17 Acquisition d'une parcelle pour la création d'une station d'épuration sur la commune de Froidefontaine**

*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

La Communauté de Communes du Sud Territoire programme la création d'une station d'épuration sur la commune de Froidefontaine. Les services de l'Etat souhaitent une mise en conformité de l'assainissement afin de protéger les eaux superficielles du secteur de Froidefontaine, Brebotte et Grosne. La Communauté de Communes du Sud Territoire a été mise en demeure par arrêté préfectoral de réaliser les travaux.

L'acquisition de terrain est nécessaire pour l'implantation d'une station d'épuration sur Froidefontaine.



La CCST a entrepris l'acquisition amiable des parcelles suivantes (total de 16 990 m<sup>2</sup>) :

- ZB 54 d'une superficie de 1443 m<sup>2</sup>,
- ZB 55, d'une superficie de 2014 m<sup>2</sup>,
- ZB 56, d'une superficie de 3025 m<sup>2</sup>,
- ZB 57, d'une superficie de 570 m<sup>2</sup>,
- ZB 58, d'une superficie de 1510 m<sup>2</sup>,
- ZB 59, d'une superficie de 8428 m<sup>2</sup>.

Le montant proposé est de 0,67 euros/m<sup>2</sup>.

Les parcelles sont exploitées par des agriculteurs. Il est proposé de les indemniser pour un montant de 5 000 euros/ha.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de valider l'acquisition foncière des terrains concernés,
- de procéder aux démarches de bornage pour leur cession,
- de fixer le montant de ces acquisitions à 0,67 euros/m<sup>2</sup>,
- de fixer une indemnité agricole de 5 000 euros/ha,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 28 MARS 2020

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
★  
Le Président  
Christian RAYOT